



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

**Commission de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles**

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 34 – Loi visant à
simplifier le processus d'établissement des tarifs de
distribution d'électricité

(Étude non complétée)

Procès-verbaux des séances des 22, 23, 24, 25, 29, 30, 31
octobre, 1^{er}, 5, 6, 7, 12, 14, 20, 21, 27 et 28 novembre 2019

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1281-20191207

2019

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MARDI 22 OCTOBRE 2019	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
MOTIONS PRÉLIMINAIRES	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 23 OCTOBRE 2019	6
MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite)	7
TROISIÈME SÉANCE, LE JEUDI 24 OCTOBRE 2019	10
MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite)	11
QUATRIÈME SÉANCE, LE VENDREDI 25 OCTOBRE 2019.....	14
MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite)	14
CINQUIÈME SÉANCE, LE MARDI 29 OCTOBRE 2019.....	17
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	18
SIXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 30 OCTOBRE 2019.....	20
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	21
SEPTIÈME SÉANCE, LE JEUDI 31 OCTOBRE 2019	23
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	24
HUITIÈME SÉANCE, LE VENDREDI 1 ^{ER} NOVEMBRE 2019	26
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	27
NEUVIÈME SÉANCE, LE MARDI 5 NOVEMBRE 2019.....	28
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	29
DIXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019	32
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	33
ONZIÈME SÉANCE, LE JEUDI 7 NOVEMBRE 2019.....	35
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	35
DOUZIÈME SÉANCE, LE MARDI 12 NOVEMBRE 2019.....	37
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	38
TREIZIÈME SÉANCE, LE JEUDI 14 NOVEMBRE 2019.....	40
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	40
QUATORZIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019	43
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	43
QUINZIÈME SÉANCE, LE JEUDI 21 NOVEMBRE 2019.....	46

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	46
SEIZIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019	49
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	49
DIX-SEPTIÈME SÉANCE, LE JEUDI 28 NOVEMBRE 2019	53
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	53

ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Amendements rejetés, retirés ou irrecevables
- III. Documents déposés

Première séance, le mardi 22 octobre 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 34 – Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité (Ordre de l'Assemblée le 10 octobre 2019)

Membres présents :

- M. Lemay (Masson), président

- M. Bachand (Richmond) en remplacement de M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice)
- M. Bélanger (Orford)
- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
- M. Campeau (Bourget)
- M. Ciccone (Marquette)
- M. Gaudreault (Jonquière), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M. Roy (Bonaventure)
- M^{me} Ghazal (Mercier), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)
- M. Girard (Lac-Saint-Jean)
- M^{me} Grondin (Argenteuil)
- M. Julien (Charlesbourg), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M. Leitão (Robert-Baldwin) en remplacement de M^{me} Montpetit (Maurice-Richard)
- M. Lemieux (Saint-Jean) en remplacement de M. Allaire (Maskinongé)
- M. Polo (Laval-des-Rapides), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 03, M. Lemay (Masson) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Julien (Charlesbourg), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Ghazal (Mercier), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ciccone (Marquette), M. Leitão (Robert-Baldwin) et M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) font des remarques préliminaires.

À 12 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 21, la Commission reprend ses travaux.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) poursuit ses remarques préliminaires.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES

À 15 h 41, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Polo (Laval-des-Rapides) propose :

QUE, conformément à l'article 244 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n^o 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende le président-directeur général d'Hydro-Québec, M. Éric Martel.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Polo (Laval-des-Rapides), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Ciccone (Marquette), M^{me} Ghazal (Mercier), M. Leitão (Robert-Baldwin) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 4.

Contre : M. Bachand (Richmond), M. Bélanger (Orford), M. Campeau (Bourget), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg) et M. Lemieux (Saint-Jean) - 7.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

La motion est rejetée.

À 16 h 35, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Leitão (Robert-Baldwin) propose :

QUE, conformément à l'article 244 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende M. Luc Godbout, titulaire de la Chaire en fiscalité et finances publiques de l'École de gestion de l'Université de Sherbrooke.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Leitão (Robert-Baldwin), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Ciccone (Marquette), M. Gaudreault (Jonquière), M^{me} Ghazal (Mercier), M. Leitão (Robert-Baldwin) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 6.

Contre : M. Bachand (Richmond), M. Bélanger (Orford), M. Campeau (Bourget), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg) et M. Lemieux (Saint-Jean) - 7.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

La motion est rejetée.

À 17 h 50, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M^{me} Ghazal (Mercier) propose :

QU'en vertu de l'article 244 des règles de procédure, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles tienna, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende les groupes suivants :

- Jean-Pierre Finet, analyste
- François Tanguay, ancien régisseur de la Régie de l'énergie
- Stratégies Énergétiques

Un débat s'engage.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19h 30.

À 19 h 31, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Polo (Laval-des-Rapides) dépose le document coté CAPERN-021 (annexe III).

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Ciccone (Marquette), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Ciccone (Marquette), M. Gaudreault (Jonquière), M^{me} Ghazal (Mercier), M. Leitão (Robert-Baldwin) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 6.

Contre : M. Bachand (Richmond), M. Bélanger (Orford), M. Campeau (Bourget), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg) et M. Lemieux (Saint-Jean) - 7.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

La motion est rejetée.

À 20 h 20, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Gaudreault (Jonquière) propose :

QUE, conformément à l'article 244 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende la Régie de l'énergie.

Un débat s'engage.

À 21 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Marc-Olivier Bédard

Mathieu Lemay

MOB/ag

Québec, le 22 octobre 2019

Deuxième séance, le mercredi 23 octobre 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 34 – Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité (Ordre de l'Assemblée le 10 octobre 2019)

Membres présents :

- M. Lemay (Masson), président

- M. Bélanger (Orford)
- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
- M. Ciccone (Marquette)
- M. Gaudreault (Jonquière), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M. Roy (Bonaventure)
- M^{me} Ghazal (Mercier), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)
- M. Girard (Lac-Saint-Jean)
- M^{me} Grondin (Argenteuil)
- M. Julien (Charlesbourg), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac) en remplacement de M. Campeau (Bourget)
- M. Leitão (Robert-Baldwin) en remplacement de M^{me} Montpetit (Maurice-Richard)
- M. Lévesque (Chapleau) en remplacement de M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)
- M. Martel (Nicolet-Bécancour) en remplacement de M. Allaire (Maskinongé)
- M. Polo (Laval-des-Rapides), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 33, M. Lemay (Masson) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite)

Un débat s'engage sur la motion présentée par M. Gaudreault (Jonquière).

La motion est mise aux voix. À la demande de M. Ciccone (Marquette), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Ciccone (Marquette), M. Gaudreault (Jonquière), M^{me} Ghazal (Mercier), M. Leitão (Robert-Baldwin) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 6.

Contre : M. Bélanger (Orford), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg), M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac), M. Lévesque (Chapleau) et M. Martel (Nicolet-Bécancour) - 7.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

La motion est rejetée.

À 12 h 19, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Gaudreault (Jonquière) propose :

QUE, conformément à l'article 244 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n^o 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende l'Association de l'aluminium du Canada.

Un débat s'engage.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 02, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Ciccone (Marquette), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Ciccone (Marquette), M. Gaudreault (Jonquière), M^{me} Ghazal (Mercier), M. Leitão (Robert-Baldwin) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 6.

Contre : M. Bélanger (Orford), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg), M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac), M. Lévesque (Chapleau) et M. Martel (Nicolet-Bécancour) - 7.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

La motion est rejetée.

À 16 h 01, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) propose :

QUE, conformément à l'article 244 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n^o 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende M. Normand Mousseau, professeur de physique à l'Université de Montréal et directeur académique de l'Institut de l'énergie Trottier à Polytechnique Montréal.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Ciccone (Marquette), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Ciccone (Marquette), M. Gaudreault (Jonquière), M^{me} Ghazal (Mercier), M. Leitão (Robert-Baldwin) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 6.

Contre : M. Bélanger (Orford), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg), M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac), M. Lévesque (Chapleau) et M. Martel (Nicolet-Bécancour) - 7.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

La motion est rejetée.

À 17 h 53, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Polo (Laval-des-Rapides) propose :

QUE, conformément à l'article 244 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende M. Jean Thomas Bernard, professeur auxiliaire de l'Université d'Ottawa.

Un débat s'engage.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Marc-Olivier Bédard

Mathieu Lemay

MOB/ag

Québec, le 23 octobre 2019

Troisième séance, le jeudi 24 octobre 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 34 – Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité (Ordre de l'Assemblée le 10 octobre 2019)

Membres présents :

- M. Lemay (Masson), président
M^{me} Montpetit (Maurice-Richard), vice-présidente
- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
M. Campeau (Bourget)
M. Ciccone (Marquette)
M. Gaudreault (Jonquière), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M. Roy (Bonaventure)
M^{me} Ghazal (Mercier), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)
M. Girard (Lac-Saint-Jean)
M^{me} Grondin (Argenteuil)
M. Julien (Charlesbourg), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
M^{me} Lachance (Bellechasse) en remplacement de M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice)
M^{me} Picard (Soulanges) en remplacement de M. Bélanger (Orford)
M. Polo (Laval-des-Rapides), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles
M. Provençal (Beauce-Nord) en remplacement de M. Allaire (Maskinongé)

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 40, M^{me} Montpetit (Maurice-Richard) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite)

Un débat s'engage sur la motion présentée par M. Polo (Laval-des-Rapides).

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 03, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M. Lemay (Masson).

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Polo (Laval-des-Rapides), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Gaudreault (Jonquière), M^{me} Ghazal (Mercier), M. Kelley (Jacques-Cartier), M^{me} Montpetit (Maurice-Richard) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 6.

Contre : M. Campeau (Bourget), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Picard (Soulanges) et M. Provençal (Beauce-Nord) - 7.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

La motion est rejetée.

À 15 h 23, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Polo (Laval-des-Rapides) propose :

QUE, conformément à l'article 244 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n^o 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende le Vérificateur général du Québec.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Polo (Laval-des-Rapides), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Gaudreault (Jonquière), M^{me} Ghazal (Mercier), M. Kelley (Jacques-Cartier), M^{me} Montpetit (Maurice-Richard) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 6.

Contre : M. Campeau (Bourget), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Picard (Soulanges) et M. Provençal (Beauce-Nord) - 7.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

La motion est rejetée.

À 17 h 16, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M^{me} Grondin (Argenteuil) propose :

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles passe immédiatement à l'étude de l'article 1 et des suivants du projet de loi n^o 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité.

Un débat s'engage.

M^{me} Montpetit (Maurice-Richard) soulève une question de règlement quant à la recevabilité de la motion.

M. le président permet quelques remarques sur la recevabilité de la motion.

À 17 h 51, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 20 minutes.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion est recevable. M. le président indique que la commission en est à la troisième séance consacrée aux motions préliminaires. Huit motions préliminaires ont été présentées par les députés de l'opposition. De plus, tous les groupes parlementaires formant l'opposition ont eu l'occasion de présenter des motions préliminaires.

Un débat s'engage.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au vendredi 25 octobre, à 9 h 30.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Marc-Olivier Bédard

Mathieu Lemay

MOB/ag

Québec, le 24 octobre 2019

Quatrième séance, le vendredi 25 octobre 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 34 – Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité (Ordre de l'Assemblée le 10 octobre 2019)

Membres présents :

- M. Lemay (Masson), président

- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
- M. Bachand (Richmond) en remplacement de M. Campeau (Bourget)
- M. Émond (Richelieu) en remplacement de M. Allaire (Maskinongé)
- M^{me} Ghazal (Mercier), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)
- M. Girard (Lac-Saint-Jean)
- M^{me} Grondin (Argenteuil)
- M. Julien (Charlesbourg), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M. Martel (Nicolet-Bécancour) en remplacement de M. Bélanger (Orford)
- M. Polo (Laval-des-Rapides), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles
- M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) en remplacement de M^{me} Montpetit (Maurice-Richard)
- M. Rousselle (Vimont) en remplacement de M. Ciccone (Marquette)
- M. Tremblay (Dubuc) en remplacement de M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 34, M. Lemay (Masson) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite)

Un débat s'engage sur la motion présentée par M^{me} Grondin (Argenteuil).

Avec la permission de M. le président, M. Rousselle (Vimont) dépose le document coté CAPERN-022 (annexe III).

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Polo (Laval-des-Rapides), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bachand (Richmond), M. Émond (Richelieu), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg), M. Martel (Nicolet-Bécancour) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Contre : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M^{me} Ghazal (Mercier), M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) et M. Rousselle (Vimont) - 5.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

La motion est adoptée.

M. Rousselle (Vimont) demande une directive à la présidence sur la manière dont seront étudiées les annexes prévues aux articles 4 et 17 du projet de loi, sur les temps de parole associés et sur l'ordre dans lequel les articles seront étudiés.

À 11 h 32, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 34 minutes.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

M. le président mentionne que le temps de parole dont dispose chaque membre de la commission est de 20 minutes pour chaque article, alinéa ou paragraphe d'un projet de loi ou pour chaque article qu'on propose d'ajouter dans une loi existante. Ainsi, il faut accorder ces mêmes temps de parole aux articles 4 et 17 du projet de loi, même si, au lieu d'introduire des articles dans une loi existante, ils y introduisent des annexes. Cela signifie que chaque membre dispose de 20 minutes pour l'ensemble de l'article ou, si un membre en fait la demande, de 20 minutes pour l'alinéa introductif et de 20 minutes pour l'annexe introduite. De plus, l'étude se fera selon l'ordre des articles.

Article 1 : Un débat s'engage.

À 11 h 49, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 11 h 57, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Le débat se poursuit.

À 12 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 29 octobre, à 10 heures.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Marc-Olivier Bédard

Mathieu Lemay

MOB/ag

Québec, le 25 octobre 2019

Cinquième séance, le mardi 29 octobre 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 34 – Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité (Ordre de l'Assemblée le 10 octobre 2019)

Membres présents :

- M. Lemay (Masson), président

- M. Allaire (Maskinongé)
- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
- M. Ciccone (Marquette)
- M. Gaudreault (Jonquière), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M. Roy (Bonaventure)
- M^{me} Ghazal (Mercier), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)
- M. Girard (Lac-Saint-Jean)
- M^{me} Grondin (Argenteuil)
- M^{me} Guillemette (Roberval) en remplacement de M. Campeau (Bourget)
- M. Julien (Charlesbourg), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M^{me} Picard (Soulanges) en remplacement de M. Bélanger (Orford)
- M. Polo (Laval-des-Rapides), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles
- M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) en remplacement de M^{me} Montpetit (Maurice-Richard)
- M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^e Gabriel Tremblay-Parent, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M^e Arnaud Gingras-Tremblay, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 05, M. Lemay (Masson) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 1 (suite) : Un débat s'engage.

À 11 h 49, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

M. Polo (Laval-des-Rapides) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

Un débat s'engage.

À 12 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 43, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^e Tremblay-Parent de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^e Gingras-Tremblay de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Julien (Charlesbourg) dépose le document coté CAPERN-023 (annexe III).

Le débat se poursuit.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 34, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Polo (Laval-des-Rapides), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Ciccone (Marquette), M. Gaudreault (Jonquière), M^{me} Ghazal (Mercier), M. Polo (Laval-des-Rapides) et M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) - 5.

Contre : M. Allaire (Maskinongé), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M^{me} Guillemette (Roberval), M. Julien (Charlesbourg), M^{me} Picard (Soulanges) et M^{me} Tardif (Laviolette-Saint-Maurice) - 7.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

L'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

À 20 h 23, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

M^{me} Ghazal (Mercier) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

Un débat s'engage.

À 21 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Marc-Olivier Bédard

Mathieu Lemay

MOB/ag

Québec, le 29 octobre 2019

Sixième séance, le mercredi 30 octobre 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 34 – Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité (Ordre de l'Assemblée le 10 octobre 2019)

Membres présents :

- M. Lemay (Masson), président

- M. Allaire (Maskinongé)
- M. Benjamin (Viau) en remplacement de M^{me} Montpetit (Maurice-Richard)
- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
- M. Bussièrès (Gatineau) en remplacement de M. Bélanger (Orford)
- M. Ciccone (Marquette)
- M. Gaudreault (Jonquière), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M. Roy (Bonaventure)
- M^{me} Ghazal (Mercier), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)
- M. Girard (Lac-Saint-Jean)
- M^{me} Grondin (Argenteuil)
- M. Julien (Charlesbourg), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M. Polo (Laval-des-Rapides), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles
- M. Provençal (Beauce-Nord) en remplacement de M. Campeau (Bourget)
- M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 17, M. Lemay (Masson) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 1 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am b (annexe II).

À 12 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 02, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Ciccone (Marquette), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Benjamin (Viau), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Ciccone (Marquette), M. Gaudreault (Jonquière) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 5.

Contre : M. Allaire (Maskinongé), M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg), M. Provençal (Beauce-Nord) et M^{me} Tardif (Laviolette-Saint-Maurice) - 7.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

L'amendement est rejeté.

Un débat s'engage.

À 17 h 11, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

M. Polo (Laval-des-Rapides) propose l'amendement coté Am c (annexe II).

M. Provençal (Beauce-Nord) soulève une question de règlement quant à la recevabilité de l'amendement.

M. le président permet quelques remarques sur la recevabilité de l'amendement.

À 17 h 53, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 38 minutes.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'amendement est recevable. M. le présidente indique que l'amendement ne dénature pas le projet de loi, mais y ajoute plutôt une précision.

Un débat s'engage.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Louisette Cameron

Mathieu Lemay

LC/ag

Québec, le 30 octobre 2019

Septième séance, le jeudi 31 octobre 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 34 – Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité (Ordre de l'Assemblée le 10 octobre 2019)

Membres présents :

- M. Lemay (Masson), président

- M. Allaire (Maskinongé)
- M. Bachand (Richmond) en remplacement de M. Bélanger (Orford)
- M. Benjamin (Viau) en remplacement de M^{me} Montpetit (Maurice-Richard)
- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
- M. Ciccone (Marquette)
- M. Gaudreault (Jonquière), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M. Roy (Bonaventure)
- M^{me} Ghazal (Mercier), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)
- M. Girard (Lac-Saint-Jean)
- M^{me} Grondin (Argenteuil)
- M. Julien (Charlesbourg), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M. Martel (Nicolet-Bécancour) en remplacement de M. Campeau (Bourget)
- M. Polo (Laval-des-Rapides), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles
- M. Provençal (Beauce-Nord) en remplacement de M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

Autre participant :

- M^e Arnaud Gingras-Tremblay, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 21, M. Lemay (Masson) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 1 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am c (annexe II).

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 01, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^c Gingras-Tremblay de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^c Gingras-Tremblay de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 16 h 29, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

M^{me} Ghazal (Mercier) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe 2).

Un débat s'engage.

M. Provençal (Beauce-Nord) soulève une question de règlement quant à la recevabilité du sous-amendement.

M. le président permet quelques remarques sur la recevabilité du sous-amendement.

À 17 h 40, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 63 minutes.

M. Polo (Laval-des-Rapides) propose une motion d'ajournement des travaux.

La motion est adoptée.

À 17 h 41, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au vendredi 1^{er} novembre 2019, à 9 h 30.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Marc-Olivier Bédard

Mathieu Lemay

MOB/ag

Québec, le 31 octobre 2019

Huitième séance, le vendredi 1^{er} novembre 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n^o 34 – Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité (Ordre de l'Assemblée le 10 octobre 2019)

Membres présents :

- M. Lemay (Masson), président

- M. Allaire (Maskinongé)
- M. Benjamin (Viau) en remplacement de M^{me} Montpetit (Maurice-Richard)
- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
- M. Chassin (Saint-Jérôme) en remplacement de M. Campeau (Bourget)
- M. Ciccone (Marquette)
- M. Gaudreault (Jonquière), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M. Roy (Bonaventure)
- M^{me} Ghazal (Mercier), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)
- M. Girard (Lac-Saint-Jean)
- M^{me} Grondin (Argenteuil)
- M. Julien (Charlesbourg), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M. Polo (Laval-des-Rapides), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles
- M. Reid (Beauharnois) en remplacement de M. Bélanger (Orford)
- M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

Autre participant :

- M^e Gabriel Tremblay-Parent, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 31, M. Lemay (Masson) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le sous-amendement est recevable. M. le président indique que même en acceptant l'argument voulant que la fixation des tarifs aux cinq ans soit un des principes du projet de loi, la présidence n'est pas convaincue que le sous-amendement aurait pour effet d'aller à l'encontre du principe du projet de loi ou de le dénaturer. En effet, le sous-amendement se rapporte à un amendement qui ne vise pas à modifier l'ensemble des composantes des tarifs prévus à l'article 1, mais plutôt les conditions d'application et les modalités de calcul applicables à la facturation. C'est à ces deux composantes que s'appliquerait le caractère annuel prévu par le sous-amendement. La composante du prix n'est pas directement visée par l'amendement, ni le sous-amendement.

Article 1 (suite) : Un débat s'engage sur le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 11 h 25, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 14 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^c Tremblay-Parent de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 12 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 5 novembre 2019, à 10 heures.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Marc-Olivier Bédard

Mathieu Lemay

MOB/ag

Québec, le 1^{er} novembre 2019

Neuvième séance, le mardi 5 novembre 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 34 – Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité (Ordre de l'Assemblée le 10 octobre 2019)

Membres présents :

- M. Lemay (Masson), président

- M. Allaire (Maskinongé)
- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
- M. Bussière (Gatineau) en remplacement de M. Bélanger (Orford)
- M. Campeau (Bourget)
- M. Ciccone (Marquette)
- M. Gaudreault (Jonquière), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M. Roy (Bonaventure)
- M^{me} Ghazal (Mercier), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)
- M. Girard (Lac-Saint-Jean)
- M^{me} Grondin (Argenteuil)
- M. Julien (Charlesbourg), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M. Kelley (Jacques-Cartier) en remplacement de M^{me} Montpetit (Maurice-Richard)
- M. Polo (Laval-des-Rapides), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles
- M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice)

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 01, M. Lemay (Masson) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 1 (suite) : Un débat s'engage sur le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Ciccone (Marquette), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Ciccone (Marquette), M. Gaudreault (Jonquière), M^{me} Ghazal (Mercier), M. Kelley (Jacques-Cartier) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 6.

Contre : M. Allaire (Maskinongé), M. Bussière (Gatineau), M. Campeau (Bourget), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg) et M^{me} Tardif (Laviolette-Saint-Maurice) - 7.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Ciccone (Marquette), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Ciccone (Marquette), M. Gaudreault (Jonquière), M^{me} Ghazal (Mercier), M. Kelley (Jacques-Cartier) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 6.

Contre : M. Allaire (Maskinongé), M. Bussière (Gatineau), M. Campeau (Bourget), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg) et M^{me} Tardif (Laviolette-Saint-Maurice) - 7.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

L'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

À 12 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 35, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'article 1 est mis aux voix. À la demande de M. Ciccone (Marquette), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Allaire (Maskinongé), M. Bussière (Gatineau), M. Campeau (Bourget), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg) et M^{me} Tardif (Laviolette-Saint-Maurice) - 7.

Contre : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Ciccone (Marquette), M. Gaudreault (Jonquière), M^{me} Ghazal (Mercier), M. Kelley (Jacques-Cartier) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 6.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

L'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

À 16 h 19, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 13 minutes.

M. Julien (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am d (annexe II).

Un débat s'engage.

À 17 h 23, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 32, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

À 21 h 18, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

M. Polo (Laval-des-Rapides) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Un débat s'engage.

À 21 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Marc-Olivier Bédard

Mathieu Lemay

MOB/ag

Québec, le 4 novembre 2019

Dixième séance, le mercredi 6 novembre 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 34 – Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité (Ordre de l'Assemblée le 10 octobre 2019)

Membres présents :

- M. Lemay (Masson), président

- M. Allaire (Maskinongé)
- M. Barrette (La Pinière) en remplacement de M^{me} Montpetit (Maurice-Richard)
- M. Bélanger (Orford)
- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
- M. Campeau (Bourget)
- M^{me} Ghazal (Mercier), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)
- M. Girard (Lac-Saint-Jean)
- M^{me} Grondin (Argenteuil)
- M. Julien (Charlesbourg), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M. Kelley (Jacques-Cartier) en remplacement de M. Ciccone (Marquette)
- M. Ouellet (René-Lévesque) en remplacement de M. Roy (Bonaventure)
- M. Polo (Laval-des-Rapides), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles
- M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 18, M. Lemay (Masson) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 2 (suite) : Un débat s'engage sur le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 12 h 18, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 19 minutes.

Le débat se poursuit.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 19, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Polo (Laval-des-Rapides), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Kelley (Jacques-Cartier) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 4.

Contre : M. Allaire (Maskinongé), M. Bélanger (Orford), M. Campeau (Bourget), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg) et M^{me} Tardif (Lavolette-Saint-Maurice) - 7.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Julien (Charlesbourg) de retire l'amendement coté Am d (annexe II).

M. Julien (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 15 h 37, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Le débat se poursuit.

À 17 h 52, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Polo (Laval-des-Rapides) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Un débat s'engage.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Marc-Olivier Bédard

Mathieu Lemay

MOB/ag

Québec, le 6 novembre 2019

Onzième séance, le jeudi 7 novembre 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 34 – Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité (Ordre de l'Assemblée le 10 octobre 2019)

Membres présents :

- M. Lemay (Masson), président

- M. Allaire (Maskinongé)
- M. Barrette (La Pinière) en remplacement de M^{me} Montpetit (Maurice-Richard)
- M. Bélanger (Orford)
- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
- M. Bussière (Gatineau) en remplacement de M. Girard (Lac-Saint-Jean)
- M^{me} Ghazal (Mercier), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)
- M^{me} Grondin (Argenteuil)
- M. Jacques (Mégantic) en remplacement de M. Campeau (Bourget)
- M. Julien (Charlesbourg), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- M. Kelley (Jacques-Cartier) en remplacement de M. Ciccone (Marquette)
- M. Ouellet (René-Lévesque) en remplacement de M. Roy (Bonaventure)
- M. Polo (Laval-des-Rapides), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles
- M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 38, M. Lemay (Masson) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 2 (suite) : Un débat s'engage sur le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 11 h 58, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 heures, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Polo (Laval-des-Rapides) de retire le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 16 h 32, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 53 minutes.

M. Polo (Laval-des-Rapides) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au vendredi 8 novembre 2019, à 10 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Marc-Olivier Bédard

Mathieu Lemay

MOB/ag

Québec, le 7 novembre 2019

Douzième séance, le mardi 12 novembre 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 34 – Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité (Ordre de l'Assemblée le 10 octobre 2019)

Membres présents :

M. Lemay (Masson), président

M^{me} Montpetit (Maurice-Richard), vice-présidente

M. Allaire (Maskinongé)

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Campeau (Bourget)

M^{me} Dansereau (Verchères) en remplacement de M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M. Gaudreault (Jonquière), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M. Roy (Bonaventure)

M^{me} Ghazal (Mercier), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)

M^{me} Grondin (Argenteuil)

M. Julien (Charlesbourg), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

M. Kelley (Jacques-Cartier) en remplacement de M. Ciccone (Marquette)

M. Lévesque (Chapleau) en remplacement de M. Bélanger (Orford)

M. Polo (Laval-des-Rapides), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles

M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 01, M. Lemay (Masson) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

À 10 h 59, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 57 minutes.

Article 2 (suite) : Un débat s'engage sur le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

À 12 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 14, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Allaire (Maskinongé), M. Campeau (Bourget), M^{me} Dansereau (Verchères), M^{me} Ghazal (Mercier), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Lévesque (Chapleau), M^{me} Montpetit (Maurice-Richard), M. Polo (Laval-des-Rapides) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 11.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

Le sous-amendement est adopté.

L'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Allaire (Maskinongé), M. Campeau (Bourget), M^{me} Dansereau (Verchères), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg), M. Lévesque (Chapleau) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 7.

Contre : M^{me} Ghazal (Mercier) - 1.

Abstention : M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Lemay (Masson), M^{me} Montpetit (Maurice-Richard) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 4.

L'amendement, amendé, est adopté.

Un débat s'engage.

À 16 h 01, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 23 minutes.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 32, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

À 20 h 20, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 36 minutes.

M^{me} Ghazal (Mercier) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 21 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Louissette Cameron

Mathieu Lemay

LC/ag

Québec, le 12 novembre 2019

Treizième séance, le jeudi 14 novembre 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 34 – Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité (Ordre de l'Assemblée le 10 octobre 2019)

Membres présents :

M. Lemay (Masson), président

M^{me} Montpetit (Maurice-Richard), vice-présidente

M. Barrette (La Pinière) en remplacement de M. Ciccone (Marquette)

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Campeau (Bourget)

M^{me} Ghazal (Mercier), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M^{me} Grondin (Argenteuil)

M. Julien (Charlesbourg), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

M^{me} Lachance (Bellechasse) en remplacement de M. Allaire (Maskinongé)

M^{me} Lecours (Les Plaines) en remplacement de M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

M. Martel (Nicolet-Bécancour) en remplacement de M. Bélanger (Orford)

M. Polo (Laval-des-Rapides), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 14, M. Lemay (Masson) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 2 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am 2 (annexe I).

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 heures, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

À 16 h 32, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 24 minutes.

Le débat se poursuit.

À 16 h 39, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

M. Polo (Laval-des-Rapides) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

À 17 h 02, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 22 minutes.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Campeau (Bourget), M^{me} Ghazal (Mercier), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Martel (Nicolet-Bécancour), M^{me} Montpetit (Maurice-Richard) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 12.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

Le sous-amendement est adopté.

L'amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Ghazal (Mercier), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Campeau (Bourget), M^{me} Ghazal (Mercier), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien

(Charlesbourg), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Martel (Nicolet-Bécancour), M^{me} Montpetit (Maurice-Richard) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 12.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

L'amendement, amendé, est adopté.

Un débat s'engage.

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Louisette Cameron

Mathieu Lemay

LC/ag

Québec, le 14 novembre 2019

Quatorzième séance, le mercredi 20 novembre 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 34 – Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité (Ordre de l'Assemblée le 10 octobre 2019)

M. Lemay (Masson), président

M^{me} Montpetit (Maurice-Richard), vice-présidente

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Campeau (Bourget)

M. Fortin (Pontiac) en remplacement de M. Ciccone (Marquette)

M^{me} Ghazal (Mercier), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M^{me} Grondin (Argenteuil)

M. Julien (Charlesbourg), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

M. Lemieux (Saint-Jean) en remplacement de M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

M. Polo (Laval-des-Rapides), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles

M. Poulin (Beauce-Sud) en remplacement de M. Allaire (Maskinongé)

M. Provençal (Beauce-Nord) en remplacement de M. Bélanger (Orford)

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 23, M. Lemay (Masson) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 2 (suite) : Un débat s'engage.

À 11 h 39, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 13 minutes.

M. Polo (Laval-des-Rapides) propose l'amendement coté Am e (annexe II).

M. Girard (Lac-Saint-Jean) soulève une question de règlement quant à la recevabilité de l'amendement.

M. le président permet quelques remarques sur la recevabilité de l'amendement.

À 12 h 30, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 33 minutes.

À 12 h 30, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 10, la Commission reprend ses travaux.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'amendement est recevable. M. le présidente indique que l'amendement ne va pas à l'encontre du principe de l'article, ni de celui du projet de loi, mais y ajoute plutôt une précision.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Polo (Laval-des-Rapides), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Ghazal (Mercier), M^{me} Montpetit (Maurice-Richard) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 3.

Contre : M. Campeau (Bourget), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg), M. Lemieux (Saint-Jean), M. Poulin (Beauce-Sud) et M. Provençal (Beauce-Nord) - 7.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

L'amendement est rejeté.

Un débat s'engage.

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Louisette Cameron

Mathieu Lemay

LC/ag

Québec, le 20 novembre 2019

Quinzième séance, le jeudi 21 novembre 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 34 – Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité (Ordre de l'Assemblée le 10 octobre 2019)

M. Lemay (Masson), président

M. Barrette (La Pinière) en remplacement de M^{me} Montpetit (Maurice-Richard)

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Campeau (Bourget)

M^{me} Ghazal (Mercier), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M^{me} Grondin (Argenteuil)

M. Julien (Charlesbourg), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

M. Lemieux (Saint-Jean) en remplacement de M^{me} Tardif (Laviolette-Saint-Maurice)

M. Polo (Laval-des-Rapides), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles

M. Rousselle (Vimont) en remplacement de M. Ciccone (Marquette)

M. Skeete (Sainte-Rose) en remplacement de M. Allaire (Maskinongé)

M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata) en remplacement de M. Bélanger (Orford)

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 56, M. Lemay (Masson) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 2 (suite) : M^{me} Ghazal (Mercier) propose l'amendement coté Am f (annexe II).

Un débat s'engage.

À 12 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 heures, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Polo (Laval-des-Rapides), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M^{me} Ghazal (Mercier), M. Polo (Laval-des-Rapides) et M. Rousselle (Vimont) - 5.

Contre : M. Campeau (Bourget), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg), M. Lemieux (Saint-Jean), M. Skeete (Sainte-Rose) et M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata) - 7.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

L'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

À 15 h 54, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 16 h 11, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

M. Polo (Laval-des-Rapides) propose l'amendement coté Am g (annexe II).

Un débat s'engage.

À 17 h 39, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Un débat s'engage.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Marc-Olivier Bédard

Mathieu Lemay

MOB/ag

Québec, le 21 novembre 2019

Seizième séance, le mercredi 27 novembre 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 34 – Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité (Ordre de l'Assemblée le 10 octobre 2019)

Membres présents :

M. Lemay (Masson), président

M. Bélanger (Orford)

M. Campeau (Bourget)

M^{me} Ghazal (Mercier), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M^{me} Grondin (Argenteuil)

M. Julien (Charlesbourg), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

M. Lamothe (Ungava) en remplacement de M. Allaire (Maskinongé)

M. Leitão (Robert-Baldwin) en remplacement de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Polo (Laval-des-Rapides), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles

M. Rousselle (Vimont) en remplacement de M. Ciccone (Marquette)

M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice)

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 07, M. Lemay (Masson) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 2 (suite) : Un débat s'engage sur le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Polo (Laval-des-Rapides), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Leitão (Robert-Baldwin) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 2.

Contre : M. Bélanger (Orford), M. Campeau (Bourget), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg) et M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 6.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

À 15 h 56, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

M. Leitão (Robert-Baldwin) propose le sous-amendement coté Sam b (annexe II).

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Polo (Laval-des-Rapides), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Ghazal (Mercier), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Polo (Laval-des-Rapides) et M. Rousselle (Vimont) - 4.

Contre : M. Bélanger (Orford), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg), M. Lamothe (Ungava) et M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 6.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

À 17 h 47, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Leitão (Robert-Baldwin) propose le sous-amendement coté Sam c (annexe II).

Un débat s'engage.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 31, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Polo (Laval-des-Rapides), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Polo (Laval-des-Rapides) et M. Rousselle (Vimont) - 2.

Contre : M. Bélanger (Orford), M. Campeau (Bourget), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg) et M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 6.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

À 20 h 23, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

M. Rousselle (Vimont) propose le sous-amendement coté Sam d (annexe II).

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Polo (Laval-des-Rapides), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Polo (Laval-des-Rapides) et M. Rousselle (Vimont) - 2.

Contre : M. Bélanger (Orford), M. Campeau (Bourget), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg) et M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 6.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

L'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Polo (Laval-des-Rapides), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Polo (Laval-des-Rapides) et M. Rousselle (Vimont) - 2.

Contre : M. Bélanger (Orford), M. Campeau (Bourget), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Grondin (Argenteuil), M. Julien (Charlesbourg) et M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 6.

Abstention : M. Lemay (Masson) - 1.

L'amendement est rejeté.

À 21 h 32, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 26 minutes.

M. Polo (Laval-des-Rapides) propose l'amendement coté Am h (annexe II).

M. Julien (Charlesbourg) soulève une question de règlement quant à la recevabilité de l'amendement.

M. le président permet quelques remarques sur la recevabilité de l'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'amendement est irrecevable. M. le président indique que l'amendement aurait pour effet de dénaturer l'article à l'étude.

Un débat s'engage.

À 22 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Olivier Champagne

Mathieu Lemay

OC/ag

Québec, le 27 novembre 2019

Dix-septième séance, le jeudi 28 novembre 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 34 – Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité (Ordre de l'Assemblée le 10 octobre 2019)

M. Lemay (Masson), président

M^{me} Montpetit (Maurice-Richard), vice-présidente

M. Allaire (Maskinongé)

M. Bachand (Richmond) en remplacement de M. Bélanger (Orford)

M. Bussière (Gatineau) en remplacement de M. Campeau (Bourget)

M. Gaudreault (Jonquière), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M. Roy (Bonaventure)

M^{me} Ghazal (Mercier), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, en remplacement de M^{me} Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M^{me} Grondin (Argenteuil)

M. Julien (Charlesbourg), ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

M. Leitão (Robert-Baldwin) en remplacement de M. Ciccone (Marquette)

M. Polo (Laval-des-Rapides), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles

M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 34, M. Lemay (Masson) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 2 (suite) : Un débat s'engage.

À 11 h 42, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

M. Polo (Laval-des-Rapides) propose l'amendement coté Am i (annexe II).

Un débat s'engage.

À 13 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Marc-Olivier Bédard

Mathieu Lemay

MOB/ag

Québec, le 28 novembre 2019

ANNEXE I

Amendements adoptés

PROJET DE LOI N° 34

Am 7
part 2
(22.0.1.1)

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 34

**LOI VISANT À SIMPLIFIER LE PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES
TARIFS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ**

ARTICLE 2

À l'article 22.0.1.1 de la Loi sur Hydro-Québec proposé par l'article 2 de ce projet de loi :

1° remplacer, dans le premier alinéa, « du tarif L dont le prix est indexé » par « des prix du tarif L, des crédits d'alimentation en moyenne ou en haute tension et du rajustement pour pertes de transformation, lesquels sont indexés »;

2° remplacer, dans le deuxième alinéa, « le prix du tarif L prévu à l'annexe I » et « le prix du tarif L doit être indexé multiplié par 0,65 » par, respectivement, « , selon le cas, les prix du tarif L, les crédits d'alimentation en moyenne ou en haute tension ou le rajustement pour perte de transformation » et « les prix du tarif L, les crédits d'alimentation en moyenne ou en haute tension et le rajustement pour perte de transformation doivent être indexés, multiplié, le cas échéant, par le taux applicable en cas d'inflation ou le taux applicable en cas de déflation déterminés par le gouvernement au 1^{er} avril 2020 et par la suite tous les cinq ans, après avoir obtenu l'avis de la Régie de l'énergie. Lorsqu'elle donne son avis, la Régie doit notamment tenir compte du principe d'interfinancement entre les tarifs et du maintien de la compétitivité du tarif L. ».

Sam 1

Adopté
amendé
AD

Sam 1
Am 1
art 2
(22.0.1.1)

SOUS-AMENDEMENT

Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité

PROJET DE LOI N° 34

Article 2

Modifier l'amendement proposé à l'article 2 par le remplacement, dans le 2^e paragraphe, des mots « déterminé par le gouvernement au 1^{er} avril 2020 et par la suite tous les cinq ans, après avoir obtenu l'avis de la Régie de l'énergie » par les mots « déterminés par le gouvernement au 1^{er} avril 2021 et tous les ans par la suite. Le gouvernement doit au préalable obtenir un avis de la Régie de l'énergie sur les taux applicables. La Régie doit donner cet avis au moins 60 jours avant la date où les taux doivent être déterminés par le gouvernement. »

adoption
/ R

Am 2
art 2
(22.0.1.1)

AMENDEMENT
PROJET DE LOI N° 34
LOI VISANT À SIMPLIFIER LE PROCESSUS
D'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
ARTICLE 2

L'article 22.0.1.1 de la Loi sur Hydro-Québec proposé par l'article 2 de ce projet de loi est modifié, par l'ajout, à la fin du deuxième alinéa de :

« La Régie publie sur son site Internet cet avis au moment de la publication des taux applicables à la *Gazette officielle du Québec* ».

Sam 1

adopté
par le
AR

Sam 1
Am 2
art 2
(22.0.1.1)

SOUS-AMENDEMENT

Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité

PROJET DE LOI N° 34

Modifier l'amendement proposé à l'article 2 du projet de loi par le remplacement des mots « au moment de la publication des taux à la Gazette officielle du Québec » par «, dans un délai raisonnable».

adapte
A

ANNEXE II

Amendements rejetés, retirés ou irrecevables

Am a
art. 1
(22.0.0)

AMENDEMENT

Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité

PROJET DE LOI N° 34

Modifier l'article 1 du projet de loi par :

1° l'ajout après les mots « sont ceux » des mots « fixés par la Régie, sauf si ces tarifs sont supérieurs à ceux »;

2° l'ajout après les mots « l'annexe I. », des mots « Auquel cas, les tarifs auxquels l'électricité est distribuée sont ceux prévus à l'Annexe I. »

Rejeté

NOB

Projet de loi n°34

Amb
art 1
(22.1.0)

**Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs
de distribution d'électricité**

AMENDEMENT

ARTICLE 1

L'article 1 du projet de loi est modifié par l'ajout, dans la première phrase du premier alinéa du premier paragraphe, de « prix des » entre les mots « Les » et « tarifs ».

Rejeté
AB

AMENDEMENT

Ainc
art 1
(22.1.0)

**Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution
d'électricité**

PROJET DE LOI N° 34

Article 1

Modifier l'article 22.1.0 de la Loi sur Hydro-Québec tel que proposé par l'article 1 du projet de loi, par l'ajout, dans le 1^{er} alinéa, après les mots « fournis par la Société. », des mots « Les conditions d'applications et les modalités de calcul applicables à la facturation de l'électricité et des services fournis par la Société sont établis par la Régie de l'Énergie. »

Rejeté

MOB

Sam 9
(Am c)
art 1

Projet de loi n°34

Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité

SOUS-AMENDEMENT

ARTICLE 1

L'amendement à l'article 1 du projet de loi est modifié par l'ajout, entre les mots «établis» et «par» le mot «annuellement».

Rejeté

Nob

Am d
art. 2
(22.0.1.1)

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 34

LOI VISANT À SIMPLIFIER LE PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

ARTICLE 2

À l'article 22.0.1.1 de la Loi sur Hydro-Québec proposé par l'article 2 de ce projet de loi :

1° remplacer, dans le premier alinéa, « du tarif L dont le prix est indexé » par « des prix du tarif L, des crédits d'alimentation en moyenne ou en haute tension et du rajustement pour pertes de transformation, lesquels sont indexés »;

2° remplacer, dans le deuxième alinéa, « le prix du tarif L prévu à l'annexe I » et « le prix du tarif L doit être indexé multiplié par 0,65 » par, respectivement, « , selon le cas, les prix du tarif L, les crédits d'alimentation en moyenne ou en haute tension ou le rajustement pour perte de transformation » et « les prix du tarif L, les crédits d'alimentation en moyenne ou en haute tension et le rajustement pour perte de transformation doivent être indexés, multiplié par 0,65 en cas d'inflation et par 1,35 en cas de déflation ».

Retire
MAB

Sam 9
Am d
aut 2
(22.0.1.1)

SOUS-AMENDEMENT

***Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution
d'électricité***

PROJET DE LOI N° 34

Modifier l'amendement proposé à l'article 2 par le remplacement dans le 2^e alinéa des mots « 0,65 en cas d'inflation et par 1,35 en cas de déflation » par les mots « un taux déterminé par la Régie de l'énergie ».

Rejete
Mars

Sam 9
Am 1
art 2
(22.0.1.1)

SOUS-AMENDEMENT

Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité

PROJET DE LOI N° 34

Modifier l'amendement proposé à l'article 2 par le remplacement, dans le 2^e paragraphe, des mots « et par la suite tous les cinq ans, après avoir obtenu l'avis de la Régie de l'énergie »

par les mots « . Dans les 120 jours précédents le 1^{er} avril 2021, la Régie de l'énergie émet un avis concernant le taux applicable en cas d'inflation ou le taux applicable en cas de déflation et par la suite chaque année, après avoir obtenu l'avis de la Régie de l'énergie, le gouvernement détermine le taux applicable en cas d'inflation ou le taux applicable en cas de déflation ».

Retiré
NOB

AMENDEMENT

Ame
art 2
(22.0.1.1)

***Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution
d'électricité***

PROJET DE LOI N° 34

Modifier l'article 22.0.1.1 de la loi sur Hydro-Québec tel que proposé par l'article 2 du projet de loi par l'ajout au premier alinéa après les mots « annexe I sont » des mots « au maximum ».

Rejeté
AB

Projet de loi n°34

Am J
art. 2
(22.0.1.1)

Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité

AMENDEMENT

ARTICLE 2

L'article 22.0.1.1 amené par l'article 2 du projet de loi est modifié par l'ajout, dans le 2^e alinéa après les mots « du maintien de la compétitivité du tarif L. », des mots suivants :

« Les effets sur la transition énergétique devront également faire partie des considérations de la Régie. »

Rejeté
MOB

Am g
(art. 2)
22.0.1.1

AMENDEMENT

Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité

PROJET DE LOI N° 34

Modifier l'article 22.0.1.1, tel qu'amendé, de la loi sur Hydro-Québec proposé par l'article 2 du projet de loi par l'ajout après le premier alinéa du suivant :

« Si, le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède, est supérieur de 100% à la cible de maîtrise de l'inflation de la banque du Canada, la Régie de l'Énergie est mandatée de tenir ⁽cause tarifaire pour établir le tarif de l'année suivante. »

une

Rejeté
OK

SOUS-AMENDEMENT

Sam a
Am g
(art. 2)
22.0.1.1

***Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution
d'électricité***

PROJET DE LOI N° 34

Modifier l'amendement proposé à l'article 22.0.1.1, tel qu'amendé, de la loi sur Hydro-Québec proposé par l'article 2 du projet de loi par l'ajout après les mots « 100% à la » de « valeur plancher de la »

Rejeté
ae

SOUS-AMENDEMENT

Samb
Amg
(art. 2)
22.0.1.1

***Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution
d'électricité***

PROJET DE LOI N° 34

Modifier l'amendement proposé à l'article 22.0.1.1, tel qu'amendé, de la loi sur Hydro-Québec proposé par l'article 2 du projet de loi par l'ajout après les mots « 100% à la » de « médiane de la »

Reyete
e

SOUS-AMENDEMENT

Sam C
Amg
(Art 2)
22.0.1.1

***Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution
d'électricité***

PROJET DE LOI N° 34

Modifier l'amendement proposé à l'article 22.0.1.1, tel qu'amendé, de la loi sur Hydro-Québec proposé par l'article 2 du projet de loi par le remplacement, après les mots « 100% », des mots « à la » par les mots « du plafond de la ».

Rejeté
RL

SOUS-AMENDEMENT

Samd
Am g
(Art 2)
22.0.1.1

***Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution
d'électricité***

PROJET DE LOI N° 34

Modifier l'amendement proposé à l'article 22.0.1.1, tel qu'amendé, de la loi sur Hydro-Québec proposé par l'article 2 du projet de loi par le remplacement des mots «de 100% à» par «au plafond de»

Rejeté
RC

Am h
Art 2

AMENDEMENT

Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité

PROJET DE LOI N° 34

Modifier l'article 22.0.1.1, tel qu'amendé, de la Loi sur Hydro-Québec tel que proposé par l'article 2 du projet de loi par :

1° le remplacement dans le premier alinéa des mots « correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle ces prix doivent être indexés » par les mots « déterminé par la Régie de l'énergie, »

2° le remplacement dans deuxième alinéa des mots « correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle » par les mots « déterminé par la Régie de l'énergie, pour lequel ».

Inrecevable
OL

Am i
(art. 2)
22.0.1.1

AMENDEMENT

Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité

PROJET DE LOI N° 34

Modifier l'article 22.0.1.1 de la Loi sur Hydro-Québec tel que proposée par l'article 2 du projet de loi par l'ajout, suite aux mots « la formule $A \times (1+B)$. » de « La Régie doit donner annuellement un avis au ministre concernant l'indexation annuelle prévue au 1^{er} avril de chaque année en tenant compte du respect de la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. »

étude en cours
MAB

ANNEXE III

Documents déposés

Documents déposés

- Tanguay, François. « Attaquer la Régie de l'énergie, un mauvais choix ». Le Devoir. 12 juin 2019. 3 pages. Déposé le 22 octobre 2019. CAPERN-021
- Régie de l'énergie. Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année 2020-2021. 23 pages. Déposé le 25 octobre 2019. CAPERN-022
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Comparatif des responsabilités de la Régie de l'énergie avant et après le projet de loi 34. Non daté. 3 pages. Déposé le 29 octobre 2019. CAPERN-023